



**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE DU MARDI 25 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le mardi 25 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Marilisa TEIXEIRA, Micheline VOINIER, Hélène MAHAUT, Mylène SKALSKI, Geoffroy BOURBE, Dominique TURPIN, Gérard WELKER, Philippe OLLIVON, Thierry LABARTHE

Pouvoirs : Serge FALIU à Geoffroy BOURBE, Fanny MAISONS à Micheline VOINIER, Maud DEGUFFROY à Marilisa TEIXEIRA, Isabelle BUKI à Hélène MAHAUT, Angélique MENAGE à Dominique TURPIN, Stéphane TALIER à Philippe OLLIVON

Secrétaire de séance : Geoffroy BOURBE

Formant la majorité des membres en exercice.

INFORMATIONS

Présentation des Rapports Annuel 2015 d'Activité du Délégué Eau et Assainissement

Monsieur le Maire de Nézel ayant reçu les rapports annuels d'activité du délégué en ce qui concerne la gestion de l'eau potable et de l'assainissement de notre commune, a souhaité que ceux-ci soient présentés au conseil municipal. Il remercie vivement madame Laure Bories, référente de Suez Environnement pour notre commune, de sa présence et lui cède la parole.

Après avoir présenté les éléments de synthèse et les chiffres clés concernant **l'eau potable** dont le prix de revient du m³ égal à 2,48€ en 2016 TTC (et taxes Agence de l'Eau incluses), un échange est engagé avec les conseillers et quelques questions sont posées notamment :

Monsieur Gérard Welker fait remarquer que le taux de rendement a surtout augmenté très récemment.

Messieurs Gérard Welker et Geoffroy Bourbé font remarquer que les réclamations des administrés proviennent de facturations automatiques abusives des frais de relance.

Madame Bories s'engage à remonter ces points auprès des services concernés chez Suez Environnement.

Ensuite madame Bories présente les éléments de synthèse et les chiffres clés concernant **P'assainissement** dont le prix de traitement des eaux usées est de 2.16 euros /m3.

Elle précise qu'en matière de volumes maximum autorisés pour le déversement des déversoirs d'orages, le SIA doit se prononcer sur le seuil à respecter en application de la loi de juin 2015.

Pour finir monsieur le Maire remercie madame Bories pour les explications apportées, et les renseignements supplémentaires qu'elle pourra obtenir des services Suez vis-à-vis des questions posées.

Entre autre, monsieur le Maire, vu les plans annexés aux dits rapports, entérine notamment que le réseau d'assainissement des cottages (récemment rétrocédé) fait partie des ouvrages pris en charge par le contrat qui lie Suez environnement à la commune. Il demande expressément à madame Bories de pouvoir nous adresser des plans numériques plus détaillés (à une échelle permettant le détail des regards et avaloirs).

Réunions Publiques sur le PLUi

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les réunions publiques organisées par la communauté Urbaine Grand Paris Seine Oise au sujet du PLUi. Celle qui concerne notre secteur sera organisée le 9 novembre à 20h à Aubergenville. Pour mémoire, la CU GPSEO doit réaliser son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour mars 2017.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)

Concernant notre commune, la reprise par la CU GPSEO d'une grande partie du FPIC voit notre contribution s'alléger de 34000€ à 10337€. Cette bonne nouvelle nous permettra de retrouver un peu de souffle au niveau de notre fonctionnement.

Fonds de concours d'aide aux communes rurales de la CU GPSEO

La CU GPSEO a mis en place un fonds de concours pour aider les communes rurales dans leurs opérations d'investissements. Monsieur le Maire a d'ailleurs participé aux ateliers de mise en œuvre de ce dispositif. Ainsi 35k€ par an pendant 4 ans avec tirages libres selon les besoins sont octroyés aux communes rurales membres de la CU GPSEO. Monsieur le Maire propose qu'on profite de ce dispositif pour relancer nos investissements, une délibération à l'ordre du jour est proposée dans ce sens.

Reprise de la compétence Voirie par la CU GPSEO

Les services de la CU GPSEO s'étant maintenant véritablement constitués, la reprise de cette compétence par la CU GPSEO sera totale au 1^{er} janvier 2017. Elle était cependant effective depuis le 1^{er} janvier 2016, mais progressive par le biais d'une convention de gestion provisoire.

Le renouvellement des voiries sur l'ensemble du territoire GPSEO sera réalisé par un cycle basé sur le cout moyen au km net pour toutes les voiries (classées par strate de fréquentation des voies). Ce calcul est issu d'éléments d'investissements sur 15 ans, fournis par toutes les communes ces derniers mois. Ce passage de relai a retardé l'activation de notre contrat triennal qui prévoyait des travaux de voiries et trottoirs sur la RD191 (programme sécurité). Ces investissements devraient donc pouvoir être pris en charge par la CU GPSEO.

Police Intercommunale

Ce service n'entrant pas dans le champ de compétence de la CU GPSEO, il a été nécessaire d'envisager la possibilité de porter l'ensemble de l'effectif des agents de police sur les 3 communes l'ex-CCSM à savoir Aulnay, Aubergenville et Nézel pour que chaque commune participe financièrement à cette reprise. Le Coût de fonctionnement pour Nézel s'élève à 62k€/an. Monsieur le Maire interroge donc les conseillers municipaux pour avoir leur avis sur cette reprise. Le conseil municipal est unanime : ce montant est impossible à supporter pour notre petite commune. Monsieur le Maire suggère qu'on étudie d'autre piste lors de nos futures séances.

Enfance-Petite Enfance

Nous avons obtenu le feu vert de la trésorerie pour le remboursement des familles concernant l'aide aux centres de loisirs. Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont travaillé sur ce difficile dossier qui enfin a pu aboutir.

ORDRE DU JOUR

- 1) Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Concours auprès de la CU GPSEO
- 2) Revalorisation des loyers des studios communaux
- 3) Réorganisation des commissions communales

1/ Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Concours auprès de la CU GPSEO DLB 2016/70

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la réhabilitation de la villa Bellevue en centre de loisirs

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fonds de Concours de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise conformément à la délibération en date du 29 septembre de la CU GPSEO relative au fonds de concours en faveur des investissements des communes rurales membres de la CU GPSEO,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de réhabilitation de la villa Bellevue en centre de loisirs pour un montant de 253 850 euros hors taxe soit 304 620,66 euros ttc

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds de Concours pour un montant de 79095,17 euros et s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Nature de l'opération	Montant HT en euros	Montant TTC en euros	Subventions (Montant HT)			TOTAL SUBVENTION	Part HT à la charge de la commune	TVA
			Fond de soutien à l'investissement public local	Fonds de concours CU GPSEO	Réserve parlementaire			
			44,11%	31,16%	4,73%	80,00%	20%	
travaux de réhabilitation tous corps d'état	193 000,00 €	231 600,00 €						
sécurité : video protection (6540 €)								
sécurité : loge gardien sur site (31310,55 €)								
sécuritié : total	37 850,55 €	45 420,66 €			12 000,00 €			
honoraires	23 000,00 €	27 600,00 €						
TOTAL	253 850,55 €	304 620,66 €	111 985,38 €	79 095,17 €	12 000,00 €	203 080,55 €	50 770,00 €	50 770,00 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, article 2135 section d'investissement

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2/ Revalorisation des loyers des studios communaux DLB 2016/71

Monsieur le Maire expose que conformément à la clause d'indexation prévue par les deux baux relatifs aux studios situés au-dessus de la micro crèche, les loyers doivent faire l'objet d'une augmentation annuelle au mois de novembre **correspondant à l'indice du 2^{ème} trimestre de chaque année publié par l'INSEE**. Cette augmentation ne peut être supérieure à l'évolution de l'IRL, indice de référence des loyers, régulièrement publié par l'Insee.

L'indice de référence des loyers, pour le 2^{ème} trimestre 2016 publié par l'INSEE indique un indice stable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le maintien des loyers :

- **Soit un loyer mensuel de 400.32 euros pour le studio A (gauche)**
- **Soit un loyer mensuel de 350.28 euros pour le studio B (droite)**

Charge Monsieur le Maire de faire en tous points le nécessaire en cette affaire

3/ Réorganisation des commissions communales DLB 2016/72

Compte tenu du nombre d'absents, monsieur le Maire préfère reporter cette délibération au prochain conseil. La grille actuelle des commissions et syndicats doit être envoyée aux conseillers avant le prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES:

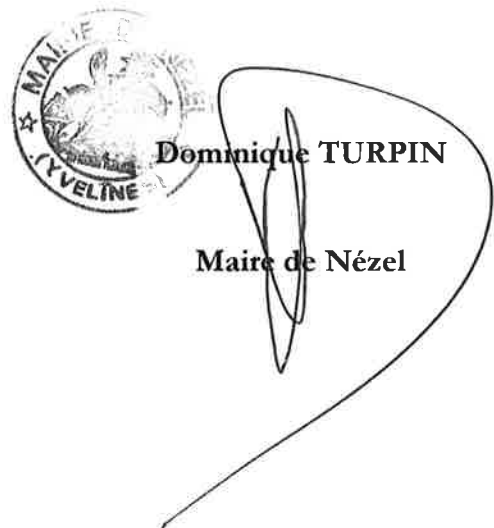
Micheline Voinier a animé avec Isabelle et Serge un atelier autour des illuminations de Noël. Ils vont étudier avec Gérard et les services techniques la possibilité d'augmenter le nombre de prises de branchement sur les poteaux d'éclairage public. La Nacelle sera commandée pour la 1ere semaine de décembre jusqu'au lendemain des Vœux, le 15 janvier. (En commençant par l'école). Micheline Voinier signale que la pendule de l'Eglise et les cloches ne fonctionnent plus. Monsieur le Maire charge Gerard Welker de faire le nécessaire auprès de notre société de maintenance (Huchet) afin qu'elle intervienne au plus vite.

Micheline Voinier signale que les opérations de réparation de voiries sont attendues Ruelle Charpentier.

Philippe Ollivon informe le conseil que les travaux de rénovation des toilettes de la salle des fêtes ont commencés. Des échantillons de carrelage sont à disposition des conseillers en mairie pour avis.

Monsieur informe des dates des prochaines séances des conseils municipaux : le 24 novembre et le 22 décembre 2016.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h20.



Dominique TURPIN
Maire de Nézel

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du 26 Septembre 2016

L'an deux mille seize, le lundi 26 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Gérard WELKER, Marilisa TEIXEIRA, Micheline VOINIER, Stéphane TALIER, Dominique TURPIN, Isabelle BUKI, Geoffroy BOURBÉ, Angélique MENAGE, Philippe OLLIVON, Thierry LABARTHE, Hélène MAHAUT, Serge FALIU, Mylène SKALSKI

Pouvoirs :

Fanny MAISONS à Micheline VOINIER, Maud DEGUFFROY à Geoffroy BOURBE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Geoffroy BOURBÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Gérard WELKER	
Marilisa TEIXEIRA	
Micheline VOINIER	
Stéphane TALIER	
Dominique TURPIN	
Isabelle BUKI	
Geoffroy BOURBE	
Angélique MENAGE	
Philippe OLLIVON	
Thierry LABARTHE	
Hélène MAHAUT	
Serge FALIU	
Mylène SKALSKI	